

Avortement : l'impossible débat

L'opposition veut discuter de la sortie de l'IVG du code pénal. Un débat que le gouvernement a préféré ajourner, au profit de ses propres priorités.

C'est un sondage du Centre d'action laïque réalisé auprès de 1.000 personnes qui a ranimé le débat sur la sortie de l'IVG (interruption volontaire de grossesse) du code pénal. Une carte blanche publiée récemment dans les colonnes du *Soir* et appelant à une évolution du cadre légal l'a suivi, indiquant que la mobilisation en faveur d'une évolution de la loi sur l'avortement s'accroît.

C'est que, 28 ans après l'adoption de la loi le dépenalisant partiellement, il est toujours passible de poursuites, même si, dans les faits, ces dernières n'ont jamais lieu.

Sept partis ont déposé une proposition de loi visant à dépenaliser l'IVG, mais les partis membres de la majorité (à l'exception du VLD, signataire d'une des propositions déposées) semblent faire la sourde oreille. En effet, en commission Justice, où le débat pourrait être tenu, celui-ci a été ajourné à la demande du CD&V.

Traditionnellement très frileux sur le sujet, les chrétiens démocrates flamands sont ici soutenus par la N-VA, qui estime

que d'autres dossiers sont plus urgents. Le MR, lui, s'abrite derrière l'accord de gouvernement, où ne figure pas cette question. David Clarinval, chef de groupe du seul parti francophone de la majorité fédérale précise cependant qu'il existe au MR « *un sentiment général en faveur de la dépenalisation, même si ce n'est pas unanime* » et, qu'à ses yeux, « *il est légitime que le débat ait lieu* ».

La formule d'une majorité alternative, lancée par la présidente du Sénat Christine Defraigne (MR), ne fait pas, elle non plus, l'unanimité. « *En termes d'image, ce n'est jamais bon* », observe un bleu.

Le CD&V serait en effet particulièrement tendu sur la question, n'ayant toujours pas digéré la majorité alternative sur l'extension de la loi sur l'euthanasie aux mineurs sous la précédente législature.

En face, Karine Lalieux, cheffe de groupe PS, s'impatiente : « *Je demande au MR et au Premier ministre d'indiquer clairement qu'il appartient au Parlement de se saisir du débat et de travailler sur ces propositions.* » ■

Le CDH cafouille

Le CDH est « favorable à la sortie de l'IVG du code pénal ». L'annonce, bien que formulée par la ministre Alda Greoli, vice-présidente CDH du gouvernement wallon, a eu de quoi surprendre les spectateurs de « A votre avis » (RTBF), mercredi. Jeudi, la même Alda Greoli a annoncé que le sujet faisait toujours débat au CDH. Catherine Fonck, cheffe de groupe au fédéral, a souligné l'importance de garder des balises claires ainsi que des sanctions, tout en n'étant pas opposée à une évolution de la loi.

Dépénaliser l'avortement ? Le monde politique toujours divisé

ÉTHIQUE L'opposition veut mettre à l'agenda le débat sur la sortie de l'IVG du code pénal

- ▶ La mobilisation en faveur d'une évolution de la loi sur l'interruption volontaire de grossesse s'accroît.
- ▶ Les élus politiques peinent à proposer une réponse unie.

Après près d'un an d'absence, le débat sur la sortie de l'IVG (interruption volontaire de grossesse) du code pénal a refait surface dans l'actualité politique belge. En cause : un sondage du Centre d'action laïque réalisé auprès de 1.000 personnes, selon lequel 75 % des sondés estiment que l'IVG ne doit plus être considérée comme un délit et devrait être régie par une loi médicale. Un collectif de signataires a également publié une carte blanche dans nos colonnes, appelant à une évolution du cadre légal. Le texte était soutenu par des députés, des personnalités du monde académique, des professeurs et des médecins. Enfin, sur le plateau de « A votre avis » (RTBF), la ministre wallonne Alda Greoli (CDH) a annoncé que son parti était en faveur d'une sortie du code pénal, avant de revenir sur ses propos (lire ci-contre).

Quel est le cadre légal ? Les signataires de la carte blanche détaillent : « Vingt-huit ans après le vote de la loi Lallemand-Michielsens, l'IVG n'est toujours que partiellement dépénalisée en Belgique. Selon les articles 350 et 351 du code pénal, une peine de prison et une amende restent en effet prévues à l'en-

contre de la femme concernée et du personnel médical impliqué si les conditions de la loi de 1990 ne sont pas respectées. » Théoriquement, l'avortement est toujours passible de poursuites, même si, dans les faits, ces dernières n'ont jamais lieu.

À la Chambre, sept partis ont déposé une proposition de loi visant à dépénaliser l'IVG. Dans l'opposition, il s'agit du PS, du SPA, d'Ecolo, de Groen, de Défi, du PTB. Dans la majorité (N-VA, CD&V, VLD, MR), seuls les libéraux flamands ont déposé un texte. Malgré cela, en juin dernier, le débat en commission Justice a été ajourné suite à un vote majoritaire contre opposition. Cette dernière y a vu un malaise dans la coalition suédoise, divisée sur ce délicat sujet. Cela bloque singulièrement au CD&V, parti traditionnellement très frileux sur ce dossier : en mai, c'est lui qui avait obtenu le report du débat. La N-VA n'est pas demandeuse non plus d'une sortie de l'IVG du code pénal. Le parti estime qu'il y a d'autres dossiers plus urgents.

Et au MR ? Au sein du seul parti francophone de la majorité, « il y a un sentiment général en faveur de la dépénalisation, même si ce n'est pas unanime », précise le chef de groupe David Clarinval. Il recontextualise : « La dépénalisation de l'IVG ne fait pas partie de l'accord du gouvernement. Souvent, les sujets éthiques sont débattus au niveau du parlement. »

Justement : Karine Lalieux, cheffe de groupe PS, commence à s'impatienter sérieusement de ne pas voir arriver le débat sur les propositions de loi en com-

mission Justice. « Je demande au MR et au Premier ministre d'indiquer clairement qu'il appartient au parlement de se saisir du débat et de travailler sur ces propositions. » Muriel Gerkens (Ecolo) souhaite également faire avancer les discussions. David Clarinval rappelle que la commission a dû avancer sur beaucoup de projets de loi du gouvernement, prioritaires par rapport aux initiatives parlementaires. Ceci dit, à ses yeux, « il est légitime que le débat ait lieu ».

En coulisses, plusieurs libéraux avouent qu'ils ne veulent pas créer de difficultés avec leurs partenaires de majorité. La formule d'une majorité alternative, lancée par la présidente du Sénat Christine Defraigne (MR), ne fait pas l'unanimité. « En termes d'image, ce n'est jamais bon », observe un bleu. Le CD&V serait particulièrement tendu sur la question, n'ayant toujours pas digéré la majorité alternative sur l'extension de la loi sur l'euthanasie aux mineurs sous la précédente législature.

Du reste, le débat ne se limite pas à la question de la sortie (ou non) du code pénal. Toutes les propositions déposées à la Chambre s'accompagnent de mesures concernant les conditions de la pratique de l'IVG. Il y a débat sur l'allongement du délai maximal pour pratiquer un avortement (aujourd'hui, il est de 12 semaines mais certains partis voudraient 14, 16, 18 ou 20 semaines), ainsi que sur la durée du délai de réflexion entre la première consultation et l'IVG. De quoi corser les choses et retarder un éventuel consensus. ■

ANN-CHARLOTTE BERSIPONT

COMMUNICATION

Cafouillage au CDH

Mercredi, sur le plateau de « A votre avis » (RTBF), Alda Greoli, vice-présidente CDH du gouvernement wallon, s'est prononcée en faveur de la sortie de l'IVG du code pénal. Elle a ajouté, assurant que c'était la position officielle du parti : « Il faut garder un encadrement, un accompagnement social, un conseil, ça aussi c'est essentiel. »

Plus tard dans l'émission, elle a insisté sur la nécessité de garder des normes, qui se trouvent dans la loi actuelle, « dont les sanctions demeurent nécessaires », pour éviter toute banalisation de la pratique. Jeudi, retournement de situation : elle annonce que le sujet fait toujours débat au CDH. Pour Catherine Fonck, cheffe de groupe au fédéral (qui s'exprime à titre personnel), il est important de garder des balises claires ainsi que des sanctions : « Quand il n'y a pas de

sanction, la loi n'est pas respectée. » Pour autant, elle n'est pas opposée à une évolution de la loi. Plusieurs sources CDH vont dans le même sens : « Ce n'est pas parce qu'on sort l'IVG du code pénal qu'on est pour la dépénalisation totale de l'avortement. Il faut garder des sanctions, par exemple si on pratique l'avortement au-delà des trois mois légaux », entend-on dans les rangs centristes. Le PS n'a pas manqué de s'engouffrer dans la brèche suite à ce petit cafouillage : « Mer-

credi, sur le plateau de la RTBF, le CDH était d'accord pour sortir l'avortement du code pénal, aujourd'hui, il retourne sa veste ! », a commenté Laurette Onkelinx. « C'est une gifle

pour l'ensemble des femmes », a enchaîné Karine Lalieux. Dire que les centristes viennent d'annoncer un renforcement de leur communication...

A.-C.B.
